

ENTREPRISE DES INDUSTRIES ELECTROTECHNIQUES



المؤسسة العمومية للصناعات الإلكترونية

EPE/ELECTRO-INDUSTRIES/SPA

Société par actions au capital de 4.753000.000 DZ



DIRECTION GENERALE

CAHIER DES CHARGES

**Appel à manifestation d'intérêt pour la
réalisation d'un projet de fabrication des
alternateurs synchrones
& des groupes électrogènes**



Adresse : BP 17 Route Nationale n° 12 Azazga - Wilaya Tizi-Ouzou - Algérie
Tel. : (+213) 26 14.99 71 - Fax. : (+213) 26 14.98 00
Email : contact.ei@electro-industries.com - Site : www.electro-industries.com

Cahier des charges

Appel à Manifestation d'Intérêt National et International Ouvert N°01/DG/2021 - EPE/ELECTRO-INDUSTRIES/SPA

SOMMAIRE

- ARTICLE 1. PREAMBULE**
- ARTICLE 2. OBJET DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET**
- ARTICLE 3. CHAMP D'APPLICATION DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET**
- ARTICLE 4. CAPACITE INSTALLEE DE PRODUCTION DES DEUX PRODUITS**
- ARTICLE 5. COMMERCIALISATION DES DEUX PRODUITS**
- ARTICLE 6. SITES D'IMPLANTATION DES DEUX PROJETS**
- ARTICLE 7. PROPOSITION DE PARTENARIAT**
- ARTICLE 8. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**
- ARTICLE 9. CONDITIONS D'ELIGIBILITE**
- ARTICLE 10. DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE**
- ARTICLE 11. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS**
- ARTICLE 12. DEMARCHE DE SELECTION DU OU DES PARTENAIRES**
- ARTICLE 13. DISPOSITIONS GENERALES**
- ARTICLE 14. CONTACTS POUR ECLAIRCISSEMENTS**

Article 1. PREAMBULE :

L'industrie sidérurgique, mécanique, chimique, textile, production de biens de consommation ou de produits alimentaires, secteur sanitaire, secteur construction, etc.... sont des secteurs ayant un besoin croissant en énergie électrique, exigeant ainsi une utilisation prolongée de groupes électrogènes parfois comme source principale d'énergie. En 2020, et selon les statistiques officielles du CNIS, l'importation des groupes électrogènes de puissances allant de 7,5 à 2 000 kVA, s'est élevée à plus de 15 000 unités.

Dans ce contexte, et en application de la stratégie nationale d'intégration industrielle, l'EPE ELECTRO-INDUSTRIES SPA, a réinscrit dans son plan de développement 2021 à 2025, deux projets ; à savoir, la fabrication des alternateurs synchrones monophasés et les groupes électrogènes.

Ces projets permettront à l'entreprise de satisfaire les besoins du marché local et d'exporter les excédents de production en Afrique et les pays maghrébins.

Article 2. OBJET DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET :

Le présent appel à manifestation d'intérêt a pour objet la concrétisation d'un partenariat pour :

- 2.1. La réalisation d'une usine de fabrication des groupes électrogènes,
- 2.2. L'intégration de la production des alternateurs synchrones triphasés (ou génératrices synchrones), au sein de l'Unité Moteurs Electriques de l'EPE ELECTRO-INDUSTRIES SPA.

Cet appel à manifestation d'intérêt est destiné aux investisseurs nationaux et internationaux, ayant les moyens financiers nécessaires, le savoir-faire et la technologie dans la conception et la production des alternateurs synchrones triphasés et/ou des groupes électrogènes.

Article 3. CHAMP D'APPLICATION DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET :

Le champ d'application de cet appel consiste en :

3.1. La réalisation d'une usine de fabrication des groupes électrogènes :

- ❖ La gamme de puissance des groupes électrogènes à fabriquer sera étendue de 15 à 2 000 kVA, identique à celle des alternateurs synchrones, qui totalisera 36 positions.

- ❖ **Les options des produits : groupes électrogènes sur skid, capotés insonorisés, containers, tractables, à démarrage manuel et automatique, avec système de synchronisation et démarrage à commande à distance,**
- ❖ **Processus de fabrication :**
L'usine sera dotée de chaînes de production, de montage et de contrôle, spécialement, destinées pour :
 - a. **La fabrication des châssis avec réservoirs intégrés,**
 - b. **La fabrication des capotages insonorisés,**
 - c. **L'aménagement des containers pour les groupes électrogènes de puissances supérieures à 800 kVA (en option),**
 - d. **La fabrication des coffrets métalliques pour armoires de commande, de puissance (inverseurs) et de synchronisation,**
 - e. **La peinture de finition de toutes les parties métalliques (châssis, réservoir, capotages, containers, coffrets, etc...),**
 - f. **Le montage et contrôle des moteurs thermiques (radiateurs, alternateurs de charge, les démarreurs, les filtres, raccordements électriques & hydrauliques et autres accessoires),**
 - g. **Le montage des groupes électrogènes (moteurs thermiques, alternateurs synchrones, châssis avec réservoir, capotages insonorisés ou containers avec système d'échappement et calorifugeage, armoires de commande, raccordements électriques & hydrauliques et autres accessoires).**
 - h. **Les essais séries et de performance des groupes électrogènes.**
 - i. **L'emmagasinage des produits finis.**

3.2. L'intégration de la production des alternateurs synchrones triphasés au sein de l'Unité Moteurs Electriques :

Présentement, Electro-industries dispose déjà d'une gamme d'alternateurs synchrones triphasés de construction bi-paliers, sous licence siemens, de puissances allant de 17,5 à 200 kVA, et rassure d'un savoir faire en la matière.

Actuellement, Electro-industries veut intégrer la fabrication des alternateurs synchrones triphasés mono-palier à brides et disques de fixation SAE, de construction normalisée, de puissances allant de 15 à 2 000 kVA. Ces alternateurs seront fabriqués au niveau des différents ateliers de l'Unité Moteurs Electriques, équipée de moyens humains et matériels pour fabriquer une gamme de moteurs électriques de puissances allant de 0,25 à 400 kW. Une bonne partie des équipements disponibles sera utilisée dans le processus d'intégrations de ces alternateurs.

Les candidats participants à cet appel à manifestation d'intérêt doivent posséder des éléments de propriétés intellectuelles en matière de conception et fabrication des alternateurs synchrones.

❖ **La gamme de puissance et les caractéristiques des alternateurs synchrones :**

Puissances kVA		Puissances kVA		Puissances kVA		Caractéristiques Electrique et mécaniques
PRP	ESP	PRP	ESP	PRP	ESP	
15	16,5	160	176	680	750	Alternateurs synchrones triphasés, basse tension, sans bague, ni balais, auto- excités et autorégulés, selon la norme CEI 60034. Tensions : 230/400 V ($\Delta U = \pm 1 \%$) - 50 Hz. Facteur de puissance : $\cos \varphi = 0,8$ Nombre de pôles : 04 pôles Vitesse de rotation : 1500 tr/mn Classe d'isolation : H (180 °C) Nombre de sorties de câbles : 06 et 12 fils conducteurs (bobinage). Degré de protection : IP23 Forme de construction : MD 35 (pattes, bord de centrage et disque d'accouplement), mono- palier. Dimensions des brides selon SAE 0, SAE 1 et SAE 3. Dimensions des disques d'accouplement : 11"1/2 ; 14" et 18"
20	22	181	200	750	825	
25	27,5	200	220	800	880	
30	33	250	275	820	900	
35	38,5	272	300	900	1000	
40	44	318	350	1000	1100	
50	55	400	440	1100	1200	
60	66	454	500	1250	1375	
80	88	500	550	1363,6	1500	
100	110	572	630	1500	1650	
126	138,6	630	693	1650	1820	
150	165	636	700	1820	2000	

❖ **Le processus de fabrication : L'Unité Moteurs Electriques dispose déjà d'un processus de fabrication des alternateurs synchrones pour une gamme de puissance de 17,5 kVA à 200 kVA. Ce processus sera donc complété pour les autres puissances.**

Article 4. CAPACITE INSTALLEE DE PRODUCTION DES DEUX PRODUITS :

4.1. La capacité installée de production des alternateurs synchrones sera d'environ 3500 unités/an, avec un mixte de puissances, qui sera défini en commun accord avec le candidat retenu.

4.2. La capacité installée de production des groupes électrogènes sera d'environ 3000 unités /an, avec un mixte de puissances, qui sera aussi défini en commun accord avec le candidat retenu.

Article 5. COMMERCIALISATION DES DEUX PRODUITS :

Une partie des alternateurs synchrones sera utilisée pour fabriquer les groupes électrogènes qui seront vendus localement. Le surplus sera exporté vers les pays maghrébins et africains ou autres.

L'autre partie des alternateurs synchrones sera commercialisée localement pour les fabricants de groupes électrogènes, qui importaient ces produits.

Article 6. SITE D'IMPLANTATION DES DEUX PROJETS :

6.1. Projet Alternateurs synchrones :

Le projet de fabrication des alternateurs synchrones sera intégré au niveau de l'Unité Moteurs Electriques, dotée de moyens humains & matériels, disposant d'un processus de fabrication des machines électriques tournantes avec un savoir-faire et une technologie acquise depuis 1985, dans chaque secteur d'activité, à savoir : la conception et études des produits (CAO/DAO), les méthodes de fabrication, le lancement/ordonnement, le contrôle qualité (réception marchandises, pièces intégrées et produits finis, etc....).

Les étapes de production maîtrisées sont :

- . Découpage de tôle magnétique à grains non orientés,
- . Empilage stators, rotors, excitatrices,
- . Moulage sous-pression des rotors,
- . Usinage de précision des arbres, des carcasses, des flasques, des paliers, des boîtes à bornes,
- . Bobinage avec connexions des stators, rotors et excitatrices,
- . Isolation et Imprégnation des stators, rotors et excitatrices bobinés,
- . Equilibrage verticale et horizontale des rotors complets, des ventilateurs,
- . Pré montage et montage complet des produits finis,
- . Essais et contrôles des produits finis selon les normes VDE 0530 et CEI 60034.

6.2. Projet groupes électrogènes :

Le projet unité de fabrication de groupes électrogènes sera implanté sur un terrain d'Electro-industries d'une superficie de 16 500 m². Il sera composé de deux bâtiments industriels qui forment un L.

. Le premier atelier, de dimensions 180m x 50 m x 8m, sera dédié à la fabrication de toutes les parties métalliques des groupes électrogènes, à savoir : les châssis avec réservoir intégré, les capotages insonorisés, les coffrets pour les armoires de commande, de puissance (inverseurs) et de synchronisme, traitement de surface et peinture de finition.

. Le deuxième atelier, de dimensions 150 m x 50 m x 8 m, sera dédié au montage des armoires, des groupes électrogènes, essais, contrôles et emmagasinage des produits finis.

Article 7. PROPOSITION DE PARTENARIAT :

Les candidats intéressés sont tenus de communiquer une proposition de partenariat industriel, sur dix (10) années, pour les deux projets en question, englobant d'une manière non exhaustive les critères ci-dessous :

1. Présentation du partenariat industriel ;
2. Quantité de production;
3. Quantité de vente (chiffre d'affaire);

4. Proposition d'une structure partenariale ;
5. Prévisions de personnel, besoin et organisation en ressource humaine ;
6. Investissements en équipements et machinerie ;
7. Modalités de transfert technologique et de savoir-faire;
8. Programmes de formation.

Article 8. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature comprendra les documents suivants :

- ❖ **La lettre d'intention, jointe en annexe 01, dûment renseignée et signée par le Candidat ;**
- ❖ **La présentation détaillée du Candidat, à savoir :**
 - ✓ **Historique ;**
 - ✓ **Production sur les cinq (05) dernières années ;**
 - ✓ **Ventes (part de marché) sur les cinq (05) dernières années ;**
 - ✓ **Nombre de licences et brevets détenus par le candidat dans le domaine ;**
 - ✓ **Principales innovations et développements technologiques s'il y a lieu ;**
 - ✓ **Documents justifiants que le candidat dispose d'une R&D dans le domaine.**
- ❖ **Les statuts du Candidat ;**
- ❖ **Le registre de commerce, ou un document équivalent ;**
- ❖ **La liste des principaux gestionnaires et actionnaires ;**
- ❖ **Les bilans financiers consolidés et Tableaux de Comptes et Résultats des cinq (05) dernières années ;**
- ❖ **La proposition de partenariat conformément à l'article 7 ci-dessus, dûment paraphée ;**
- ❖ **La présentation des lignes de fabrication (description du process, plans et liste des équipements,...) ;**
- ❖ **Le planning prévisionnel de la réalisation du projet de l'usine ;**
- ❖ **Autres informations jugées utiles par le candidat.**

Article 9. CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Les candidats au présent Appel à manifestation d'intérêt international sont choisis sur la base des conditions suivantes :

- **Fabricant de groupes électrogènes et/ou d'alternateurs justifiant d'une expérience avérée dans le domaine de la fabrication et exploitation d'usine ;**
- **Disposant des moyens financiers nécessaires pour s'engager dans un partenariat ;**
- **Disposant d'une technologie et savoir-faire bien établies dans le domaine.**

Les candidats doivent confirmer leur qualité de fabricant conformément au modèle joint en annexe 01.

Article 10. DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE :

Les dossiers de candidature seront déposés à l'adresse suivante :

**EPE ELECTRO-INDUSTRIES /Spa
Direction Générale
Route nationale N°12 Azazga - Tizi-Ouzou - Algérie**

La date de dépôt des dossiers de candidature est fixée pour le : 30/06/2021.

Article 11. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS :

Les candidats pourront transmettre par écrit (lettre, fax, mail), les questions éventuelles relatives à des précisions et/ou compléments d'informations jugés nécessaires sur la teneur du présent appel.

Il peut être alors répondu, soit d'une manière commune à tous les candidats, soit de manière individuelle.

Article 12. DEMARCHE DE SELECTION DU OU DES PARTENAIRES :

Pour choisir son Partenaire, ELECTRO-INDUSTRIES adoptera la démarche suivante :

- Publication de l'Appel à Manifestation d'Intérêt ouvert, contenant une description des objectifs escomptés par ELECTRO-INDUSTRIES;
- Réception des lettres d'intention ;
- Invitation et organisation de réunions de présentation et/ou de clarification avec chacune des sociétés intéressées après signature d'une lettre de confidentialité.
- Réception des propositions mises à jour incluant un business plan initial conformément aux recommandations issues des réunions de clarifications ;
- Evaluation des propositions et leur classement sur la base de critères préétablis ci-dessus ;
- Communication du résultat final de l'évaluation aux sociétés ayant participé à l'Appel à Manifestation d'Intérêt Ouvert ;
- Négociations avec le partenaire retenu à travers la signature d'un Mémoire d'Entente (MOU) ;
- Signature par les parties des accords contractuels, après validation par les autorités compétentes.

N.B : Dans le présent appel à manifestation d'intérêt, tous les échanges et communications se feront par voie électronique.

Article 13. DISPOSITIONS GENERALES :

Le Candidat supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de sa candidature.

ELECTRO-INDUSTRIES, ne sera en aucun cas responsable de ces coûts, ni tenue de les payer ou de les rembourser, et ce quel que soit l'issue de l'Appel à Manifestation d'Intérêt.

Les candidats peuvent éventuellement être sollicités après réception des offres pour fournir des informations complémentaires.

Les dossiers de candidature doivent être soumis en langue française.

Les dossiers de candidature seront présentés en un original et deux copies, en indiquant clairement sur les exemplaires "original" et "copies" ainsi qu'un exemplaire sur CD Rom.

Article 14. CONTACTS POUR ECLAIRCISSEMENTS :

Pour toutes informations complémentaires, se rapprocher de la Direction Générale ou de la Direction du Développement Industrielle et Partenariat (DDIP), sis à la route nationale N°12 ELECTRO-INDUSTRIE Azazga - Tizi-Ouzou - Algérie.

TEL/FAX (DG): (+213)-(0) 26 14 98 00

TEL/FAX (DDIP): (+213)-(0) 26 14 99 71

**Email: contact.ei@electro-industrie.com
contact.qual@electro-industrie.com**

Annexe 01

**MODELE DE LETTRE D'INTENTION
A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET NATIONAL ET
INTERNATIONAL OUVERT N°01/DG/2021**

A: L'EPE ELECTRO-INDUSTRIES.

**Objet : Appel à Manifestation d'Intérêt National et International Ouvert
N° N°01/DG /2021 - EPE/ELECTRO-INDUSTRIES/SPA.**

Messieurs,

Nous soussignés, représentant la société proposons de mettre en place un partenariat avec ELECTRO-INDUSTRIES, en vue de réaliser conjointement les objectifs inscrits dans le présent Appel à Manifestation d'Intérêt National International Ouvert.

Notre domaine d'engagement est :.....

Nous confirmons notre qualité de fabricant de :

Nous manifestons notre intérêt à discuter avec ELECTRO-INDUSTRIES de notre proposition de partenariat et à conclure si nous sommes retenus, les accords qui en découleraient.

Nous reconnaissons avoir soigneusement étudié le présent document, disposé de l'ensemble des informations et indications générales qui nous sont nécessaires pour engager notre candidature en réponse au présent Appel à Manifestation d'Intérêt National et International Ouvert.

Fait à le.....

Signature, Titre et Cachet du Candidat